



**COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

**ENSEMBLE,
POUR LES LIBERTÉS
ET LA DÉMOCRATIE.**

Licenciement...à qui le tour ?

Notre société aujourd'hui est issue de la fusion de Sopra Steria, 2 sociétés qui par le passé se sont distinguées dans le domaine de la discrimination syndicale. Depuis des mois, les élus s'interrogent sur les départs de salariés protégés, et tout en ne voulant pas bloquer le départ de personnes volontaires, savent que leurs mandats est la cause premier de leur traitement actuel par la direction.

La **CFDT** dénonce la **discrimination et le harcèlement** de la direction Sopra Steria envers les représentants du personnel **reconnus par la justice**, la dernière fois concernant M. MARTINOT, **CFDT** Sopra Steria Group brisé après des années de maltraitance. Coté Steria les reconnaissances de discrimination sont nombreuses historiquement : Joseph RAAD, Philippe GENDRE, Hakim BESSA, Mohamed HELLA, Hocine CHEMLAL, Daniel GEHANNO, Belkacem BELBAHI mais aussi Thierry OLIVIER, Rachid TOULOUM et bien d'autres encore et...

Force est de constater que la fusion a pris le pire des deux sociétés, et que la chasse aux sorcières est désormais ouverte.

Aujourd'hui vient le tour de notre camarade Florent MOURGUES !

Est-ce parce que Florent est actif dans ses mandats ? Qu'il va voir les salariés ? Les défend en justice ? Qu'il est actif dans le déclenchement de risque grave au CHSCT ? Qu'il ose s'exprimer au CE ?

**La CFDT est choquée
et dénonce ce harcèlement**



La **CFDT** est d'avis que ce harcèlement conduisant aujourd'hui à une procédure préalable de licenciement est en lien avec ses mandats.

Tous les jours, les élus sont soumis à un traitement « de faveur » : frais de déplacement non remboursés, absence de mission ou affectations à des missions sous qualifiantes, les entretiens avec la hiérarchie, les entretiens annuels dédiés à leur mandat, l'absence de bureau, de poste de travail, de PC, etc. ...

Encore une fois la direction Sopra Steria nous montre sa conception des relations sociales et du bien-fondé de l'action sociale. Combien faudra-t-il d'élus discriminés et mal traités ?

A qui le tour ? Combien faudra-t-il de procès perdus par la direction pour discrimination syndicale pour que cette dernière daigne comprendre que le respect et le dialogue valent mieux que leur façon archaïque de concevoir les relations sociales.

Il faut bien comprendre que la destruction systématique des élus n'est que le reflet du mode de pensée de la direction, qui ne veut pas que les salariés soient représentés et encore moins que les salariés soient défendus. Supprimer les élus c'est ôter la parole aux salariés pour que tout le monde travaille en silence en, surtout, ne réclament rien de plus.

La **CFDT**, conforme à sa philosophie, est toujours prête à discuter, négocier, mais sera en réaction de ces pratiques d'un autre temps.

**Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S- Contact: contact@cfdt-soprasteria-i2s.com
01.85.32.68.54 - Consultez notre site : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/> et inscrivez-vous pour
prendre connaissance de TOUS nos articles et documents privés**